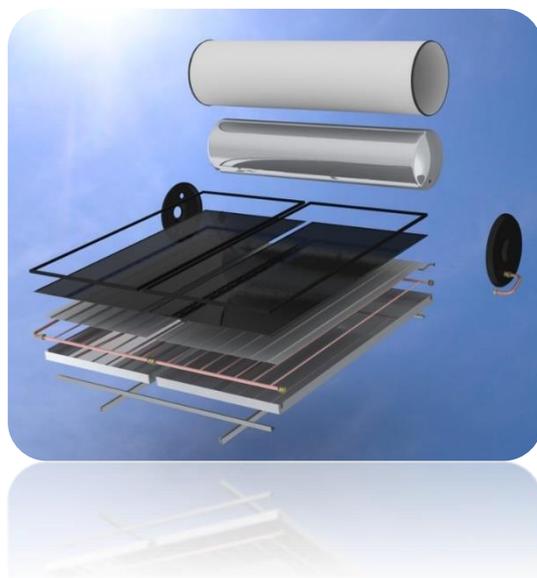


Chauffe-eau solaire

Chauffe-eau solaire

MC1

Manuel Utilisateur



Réf. Doc : USU-015

Date : 17/08/2023

Vous venez d'acquérir un chauffe-eau solaire.

Merci pour votre confiance !

SUNZIL Polynésie s'engage à vous fournir une prestation de qualité et à réaliser l'accompagnement de votre installation thermique solaire.

Le présent dossier a pour objet de vous donner les principales informations permettant une bonne compréhension et utilisation de votre installation.

N'hésitez pas à nous contacter pour des informations complémentaires ou en cas de problèmes.

INTRODUCTION

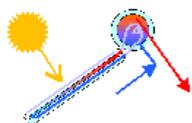
Le présent dossier a pour but de décrire succinctement le fonctionnement de votre installation et donner les principales recommandations d'utilisation permettant d'obtenir de votre chauffe-eau solaire les meilleures performances pour une durée de vie maximale.

Il est important de connaître la composition générale et le fonctionnement de son installation afin de pouvoir effectuer une surveillance régulière, détecter les anomalies éventuelles et solliciter des visites de maintenances à bon escient.

En cas de détection d'anomalie appeler immédiatement

SUNZIL POLYNESIE au 40 54 85 85

Le dossier comporte deux volets :



A. Description qualitative de l'installation

- Explication du fonctionnement de l'installation
- Le matériel installé et son processus de pose sur toiture



B. Utilisation, maintenance et garantie de l'installation

- Conseil d'utilisation de votre chauffe-eau solaire
- Contrat de maintenance et déroulement des visites
- Garanties associées au matériel installé

Description qualitative de l'installation

Vous venez d'acquérir un chauffe-eau solaire thermosiphon SUNZIL-MC1.

Cette partie expose le principe de fonctionnement de ce type de Chauffe-Eau Solaire (C.E.S pour plus de simplicité). La notice de montage détaillée peut vous être fournie si nécessaires sur simple demande.

Le soleil est une source d'énergie gratuite, accessible à tous et surtout inépuisable. D'autre part, en consommant de l'eau chaude sanitaire chauffée par le soleil vous adoptez une démarche respectueuse de l'environnement et participez à la préservation de notre Fenua, de notre planète.



I. Fonctionnement de votre C.E.S thermosiphon

Le C.E.S est un appareil constitué de capteurs solaire thermique (de 1 à 4 suivant le modèle) et d'une cuve de stockage isolée placée juste au-dessus. La circulation d'eau entre la cuve et les capteurs se fait de façon naturelle par un phénomène appelé thermosiphon.

Phénomène de thermosiphon

Par l'action du soleil, l'eau chauffée, plus légère que l'eau froide, remonte naturellement à travers le(s) capteur(s) jusqu'au haut de la cuve isolée. Cette eau chaude laisse la place à de l'eau froide provenant du bas de la cuve et réinjectée en bas du (des) capteur(s).

Cette circulation naturelle est activée par la différence de température entre l'eau des capteurs et celle de la cuve et se fait dès les premiers rayons du soleil lorsque celui-ci chauffe le(s) capteur(s). Aucune pompe n'étant nécessaire pour assurer la circulation de l'eau, il n'y a presque aucun risque de panne. Les seuls problèmes pouvant affecter la circulation de l'eau est un colmatage des circuits qui peut se produire si l'eau d'alimentation présente beaucoup d'impuretés (il y a peu de risques d'entartrage en Polynésie car la dureté des eaux est très faible).

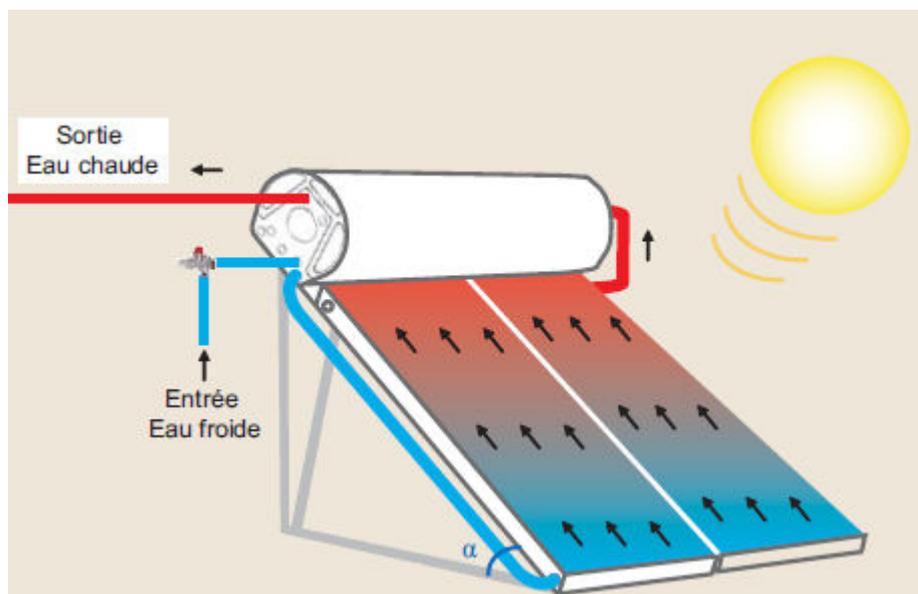


Schéma de principe du phénomène thermosiphon sur un C.E.S 2 capteurs

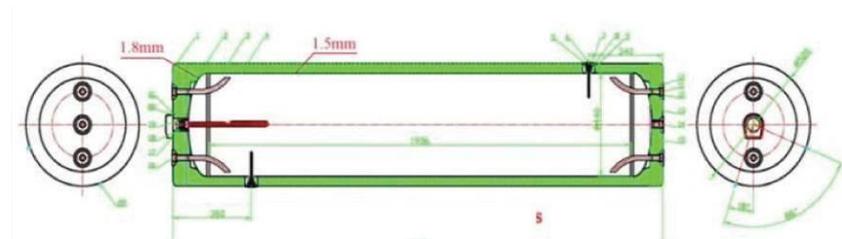
II. Matériel installé

Comme cité, précédemment, votre C.E.S est scindé en deux parties principales, la cuve de stockage et les capteurs. Afin de protéger les utilisateurs et le matériel des suppressions et des brulures, des accessoires de sécurité sont installés sur votre C.E.S. Cette partie vous détaille l'ensemble des composants utilisés dans votre installation. Suivant les options choisies par le client, il se peut que certains composants ne soient pas présents (comme la résistance électrique, les supports terrasse, etc...)

1) Cuve

La gamme SUNZIL-MC1 que nous proposons dispose de 4 modèles dont les caractéristiques sont listés dans le tableau suivant.

Longueur	Largeur	Capacité
1170 mm	2500 mm	150 litres
1475 mm	2500 mm	200 litres
2250 mm	2500 mm	300 litres
2869 mm	2500 mm	400 litres



La cuve intérieure est en acier inoxydable (famille 316) et recouverte d'une épaisseur de 40mm de mousse de polyuréthane. L'enveloppe extérieure est en acier pré laqué d'une épaisseur de 0.5mm.

2) Capteur Sélectif Blue Titanium

Le ou les capteurs ont un revêtement sélectif « Blue Titanium » permettant d'avoir le maximum de rendement et le minimum de pertes par convection. L'isolation est en laine de roche de 35 à 55 mm. La couverture est en verre trempé de 3 mm.



3) Groupe de sécurité

Chaque cuve est équipée d'un groupe de sécurité (GdS) taré à 7 bars afin de prévenir l'installation de tout dommage engendré par une surpression du réseau d'eau public.

Cet appareil regroupe 4 fonctions :



✓ **Protéger** le ballon contre les excès de pression :
Avec la température de l'eau qui augmente, la pression elle aussi augmente à l'intérieur du ballon (dilatation de l'eau). Pour des raisons de sécurité cette pression doit être limitée à une valeur inférieure à la pression de sécurité de la cuve.
Cette fonction est assurée par la soupape de sécurité qui est réglée à 7 bar.

✓ **Isoler** le ballon du circuit d'alimentation eau froide :
Cette fonction est assurée par le robinet d'arrêt (lui aussi intégré au Groupe de Sécurité).

✓ **Interdire** le retour de l'eau chaude dans le circuit d'alimentation eau froide :
Un clapet anti-retour empêche tout retour de l'eau chaude (qui est sous pression dans le ballon) dans le circuit d'alimentation

eau froide, dès que la pression du ballon devient supérieure à celle du circuit d'alimentation en eau froide.



Vidanger le ballon :

La vidange du ballon est assurée par la soupape de sûreté qui peut-être actionnée manuellement, une fois ouverte, l'eau sous pression contenue dans le ballon est évacuée (attention : bien veiller à avoir débranché préalablement le raccordement électrique du ballon, méfiez-vous également des risques de brûlures lors de la vidange de l'eau chaude).

Si la pression de votre réseau est forte il est possible qu'épisodiquement il y ait des surpressions > à 7 bars lorsqu'il y a par exemple des fermetures brusque de vannes. Dans ce cas il est normal que votre GdS goutte de temps en temps.

Si le débit d'eau sortant de votre GdS est plus important et paraît anormal, cela peut être dû à une pression d'eau excessive de votre réseau, dans ce cas nous vous conseillons de rajouter un réducteur de pression en sortie de votre compteur d'eau pour protéger toute votre habitation.

Cela peut aussi être dû au fait que votre GdS est peut-être trop usé et doit être changé.

L'usure du GdS dépend des sollicitations qu'il reçoit et donc des à-coups de pression de votre réseau. La durée de vie normale de ces appareillages est d'environ 5 ans. Une pression de réseau trop forte peut conduire à devoir les changer plus souvent. La garantie sur le GdS est de 1 an.

En cas de déclenchement automatique ou manuel, le GdS s'ouvre afin de dépressuriser la cuve, il est normal que lors de cette étape de l'eau sorte du GdS.

4) Résistance électrique

Une résistance électrique de puissance variable (1.5 kWc pour les 150 et 300 L) est intégrée dans votre ballon. Cette résistance permet de faire l'appoint en eau chaude lors des périodes de pluies et/ou d'ensoleillement trop faibles.

Cette résistance est équipée d'un thermostat automatique qui arrête son fonctionnement lorsque la température du ballon a atteint 45°C. Il vous a cependant été demandé de brancher la résistance électrique sur un disjoncteur propre, permettant de le laisser hors tension en temps normal.

Il ne faut actionner ce disjoncteur qu'en cas de production solaire insuffisante et ne le laisser en route que pendant le temps strictement nécessaire. Sinon et malgré l'automatisme du thermostat on risque des mises en fonctionnements automatiques de la résistance et des coûts d'électricité non indispensables. Environ une heure après la mise en route de la résistance l'eau est déjà suffisamment chaude pour les douches.

De la même façon que le GdS, l'usure de la résistance dépendra de la fréquence de son utilisation. La garantie de cet appareil est limitée à 1 an.

5) Mitigeur thermostatique (option)

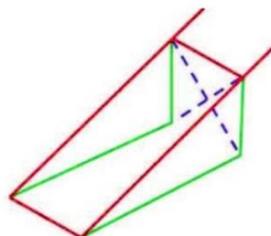
En fonction de la demande du client, un mitigeur thermostatique est installé à la sortie d'eau chaude de la cuve. Ce mitigeur permet de régler la température de l'eau chaude délivré par la cuve dans le réseau d'eau chaude de l'habitation. Ce mitigeur thermostatique, spécialement conçu pour les installations solaires, possède une plage de fonctionnement de 30 à 65°C. En mitigeant l'eau chaude en sortie de cuve, l'utilisation d'eau chaude est optimisée et les déperditions thermiques dans les canalisations minimisées. Ce composant permet aussi plus de sécurité et moins de risques de brûlures notamment vis-à-vis des enfants en bas âges.

6) Pied support terrasse (option)

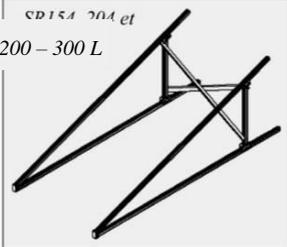
En règle générale, les C.E.S sont posés et fixés directement en toiture, il arrive qu'un client demande l'installation d'un chauffe-eau sur une toiture plate (dite toiture terrasse). Dans ce cas, le C.E.S est monté sur une structure spécifiquement dédiée à ce genre d'installation ci-dessous.

L'ensemble formé par ces structures comporte :

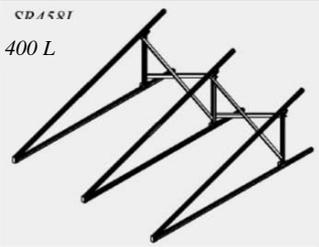
- 1 châssis tôle (montage pages 4 – 5 – 6) ————
- 2 à 4 équerres suivant la contenance ————
- 2 à 6 croisillons suivant la contenance - - - - -



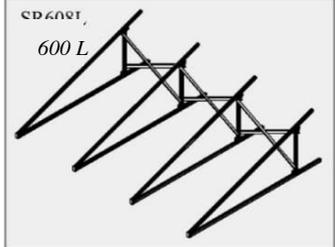
CD 154 et
200 – 300 L



CD 155
400 L



CD 156,
600 L



Notes : - la rallonge de l'équerre peut être coupée si besoin.
- les croisillons sont maintenus à chaque extrémité par deux vis de type 5.5x27 ou 6.3x32

Dans le cas d'une fixation sur toiture en tôle, le montage doit être réalisé conformément à la notice de montage d'un châssis tôle.

Structure désassemblée du support terrasse

Utilisation, maintenance et garantie de l'installation

Cette partie a pour but de résumer les actions à faire et surtout à ne pas faire afin d'assurer une durée de vie maximale à votre installation. Elle explique également les conditions de maintenance et le déroulement des visites de maintenance préventives réalisées par SUNZIL Polynésie.

I. Conseils d'utilisation de votre C.E.S

1) Avoir une production solaire optimale

La production d'eau chaude par le C.E.S ne nécessite pas l'intervention de l'utilisateur, l'installation fonctionne en autonomie. Cependant, il est conseillé de veiller à ce que les vitres des capteurs soient propres mais aussi à ce qu'il n'y ait aucune ombre sur les capteurs par l'environnement alentours (végétation par exemple). Dans ces cas-là, il est conseillé de laver les capteurs à l'eau avec un chiffon doux si nécessaire et élaguer la végétation faisant de l'ombre.

Il est aussi conseillé de tester trimestriellement votre GdS afin d'éviter que celui-ci se bloque et ne puisse plus remplir son rôle de soupape de sécurité. Un simple enclenchement manuel (rotation du capuchon sur la droite jusqu'au clic) suffit.

2) Installation électrique de votre chauffe-eau solaire

Votre chauffe-eau solaire comportant une résistance électrique, il est relié au réseau électrique ainsi qu'à la terre de votre habitation.

Cette installation électrique a été réalisée par un professionnel habilité pour ce genre de travaux. Ne tentez pas de déconnecter ou réparer vous-même cette installation, au risque d'électrocution si vous n'êtes pas qualifié pour ce genre d'intervention.

3) Utilisation en cas de coupure d'eau

S'il y a une coupure d'eau dans votre secteur, il ne faut pas utiliser l'eau chaude de votre chauffe-eau ! Cette utilisation risque de mettre votre cuve en dépression et de la détériorer. Si votre habitation a plusieurs étages ou est située dans un immeuble, le risque est augmenté et il faut le signaler à votre commercial qui vous conseillera le rajout d'une soupape casse-vide en point haut du chauffe-eau.

4) Cuve sous toiture séparée des capteurs

Dans certaines installations, la cuve est séparée des capteurs. Dans ce cas-là, cette cuve est installée sous la toiture dans un bac de rétention. Ces installations nécessitent une attention toute particulière concernant les fuites et l'entretien du GdS.

En effet, la cuve étant à l'intérieure de l'habitation, il faut vérifier régulièrement que l'installation ne comporte aucune fuite, que le bac de rétention est sec et bien relié à l'évacuation des eaux usées (ou pluviales) afin d'éviter tout risque de dégâts des eaux sur les faux plafonds et dans l'habitation.

D'autre part, la maintenance du groupe de sécurité doit être renforcée. Il est fortement conseillé de vérifier le GdS tous les ans et de le remplacer régulièrement tous les 3 ans. Afin de pouvoir accéder au C.E.S, effectuer la maintenance, l'entretien et le remplacement de la cuve, veillez à laisser une trappe d'accès dans le plafond.

SUNZIL Polynésie se décharge de toute responsabilité vis-à-vis des dégâts engendrés par des fuites provenant d'une absence de vérification des fuites.

II. Garanties

Votre cuve et vos capteurs sont garantis pendant 10 ans. Le GdS, l'appoint et le support (toiture ou terrasse) sont garantis pendant 1 an.

La garantie est réduite à 5 ans pour les installations faites dans les motus et les îles autres que Tahiti, Moorea, Raiatea.

ATTENTION !

Toute action de votre part sur le C.E pendant la durée de la garantie entrainera de ce fait la suspension immédiate de la garantie.

Uniquement pour les clients de Tahiti et Moorea

Si vous avez souscrit l'achat de votre CES en défiscalisation, vous bénéficiez d'une visite de maintenance gratuite pendant la durée du contrat. Pour déclencher cette visite curative ou préventive il vous suffit d'appeler SUNZIL Polynésie au 40 54 85 85.

III. CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE 10 ans (CG – MC1_02) DES CHAUFFE-EAU SOLAIRES "SUNZIL MC1" ET DE LEURS ACCESSOIRES

Article I. Défaut ouvrant droit à la garantie

Les chauffe-eaux solaires, de marque SUNZIL MC1, sont garantis sur les défauts de conception, de matière ou de fabrication, qui sont préjudiciables à leur bon fonctionnement, sous conditions expresses que :

- L'appareil soit employé dans des conditions normales d'utilisation dans un environnement sain (hors de portée directe d'embruns marins, d'émanations chimiques ou corrosives, de risques de gel...).
- Et que les caractéristiques de l'eau utilisée par les chauffe-eau solaires SUNZIL MC1 soient comprises à l'intérieur des valeurs de chaque élément du tableau suivant :

PH	Dissolution totale des solides		Dureté totale	Chlore	Magnesium	Calcium	Sodium	Fer
De 6,8 à 8,5	De 0 à 1000 mg/l		De 0 à 250	De 0 à 200 mg/l	De 0 à 30 mg/l	De 0 à 20 mg/l	De 0 à 150 mg/l	De 0 à 1,0 mg/l

Article II. Date de départ et durée de la garantie

Le délai de garantie de 10 ans des chauffe-eau solaires SUNZIL MC1 court à partir de la date d'installation du chauffe-eau solaire chez l'utilisateur et pour la durée de 10 (dix) années. La garantie est réduite à 5 ans pour les installations faites dans les motus et pour îles autres que Tahiti, Moorea, Raiatea.

Le délai de garantie des composants électriques (thermostat, résistance, fil, domino...) et accessoires (groupes de sécurité, réducteurs de pression, régulateur thermostatique...) court à partir de la date d'installation du chauffe-eau solaire chez l'utilisateur et pour la durée de 1 (une) année.

Article III. Conditions d'application de la garantie

Pour invoquer le bénéfice de la garantie, l'utilisateur doit notifier sans retard et par écrit à SUNZIL le défaut qu'il impute au matériel et l'utilisateur doit communiquer à SUNZIL par écrit toute information, dès qu'il en a connaissance, concernant le défaut allégué.

La garantie cesse de produire effet si l'utilisateur ne prend pas immédiatement les mesures appropriées pour éviter l'aggravation des dommages. La garantie de SUNZIL n'est valable qu'envers l'utilisateur lui-même.

L'utilisateur devra fournir tous les documents nécessaires (facture, bon de livraison, PV d'installation...) afin d'apporter la preuve de la date d'installation.

Article IV. Exclusion de garantie

- La qualité de l'eau se situe hors des valeurs indiquées ci-dessus.
- L'appareil n'est pas installé et utilisé selon les instructions et recommandations de SUNZIL.
- Le bris de vitre des panneaux solaires.
- Lorsque le dommage est provoqué par tout cataclysme naturel, feu, foudre, inondation, séisme, éboulement, grêle, givre, vent dépassant les normes cycloniques ou autres conditions climatiques ou sociales extrêmes.
- Lorsque le dommage de l'appareil est dû au rinçage ou au nettoyage à l'aide d'un produit ou agent de nettoyage corrosif ou caustique.
- Les dégâts que les parties électriques pourraient occasionner au chauffe-eau du fait de leur dysfonctionnement pour quelque cause que ce soit.
- La corrosion superficielle ou en environnement agressif sur enveloppe ballon et coffre capteur
- L'insuffisance ou la mauvaise qualité de l'entretien des installations, la réparation par des pièces ou méthodes non agréée par SUNZIL

Article V Modalité de la garantie

SUNZIL, informé par l'utilisateur comme indique à l'Article III, remédie au défaut aussi rapidement que possible et de la manière qu'il juge appropriée, réparation ou remplacement.

SUNZIL prendra à sa charge les frais de pièces et de main-d'œuvre nécessaires pour l'exécution de son obligation de garantie, dans les conditions suivantes :

- Les travaux résultant de l'obligation de garantie sont effectués, en principe dans les ateliers de SUNZIL ou dans les ateliers de ses fournisseurs ou sous-traitants, après que l'utilisateur ait renvoyé à SUNZIL le matériel ou les pièces défectueuses aux fins de réparation ou de remplacement. La main d'œuvre de démontage ou remontage sur site sont en particulier à la charge de l'utilisateur.
- Si nécessaire, SUNZIL aura le droit de modifier le matériel de manière à satisfaire à son obligation de garantie.

SUNZIL ne peut être tenu, en aucun cas, de supporter d'autres frais que ceux mis à sa charge par les présentes conditions de garantie. En particulier, SUNZIL ne sera pas responsable des frais exposés par l'utilisateur pendant la période d'immobilisation du matériel due à l'exécution des travaux de garantie, ni des dommages indirects et/ou immatériels éventuellement subis par l'utilisateur ou par des tiers.